



Communiqué de presse de l'assemblée générale du 10 mars 2005

Association Générale des Cadres:

Pour une extension de la formation des rédacteurs !

C'est le mot d'ordre résumant le discours de l'Association Générale des Cadres (AGC) qui avait convié ses membres à son assemblée générale annuelle le 10 mars 2005. Dans son allocution, le président Fernand Muller a évoqué certains sujets du programme gouvernemental, dont la révision de la structure des traitements, annoncée par le gouvernement. En ce qui concerne la carrière du rédacteur, il a martelé que le moment est venu pour - enfin - mettre en œuvre l'extension de la formation, et ceci compte tenu d'une situation économiquement et politiquement des plus propices. Pour ce qui est de la révision de la structure des traitements, l'un des rares points concrets annoncés par le Gouvernement, il a mis en garde contre toute tentative favorisant l'une ou l'autre carrière au détriment de la carrière du rédacteur, alors que les exigences professionnelles de celle-ci ont connu une évolution sans pareil au cours des dernières décennies.

L'accession au poste de secrétaire général de la CGFP de M. Romain Wolff a été saluée par l'assemblée générale et le comité de l'AGC entend lui apporter appui et solidarité.

Le trésorier Claude Stephany a présenté les comptes de l'exercice 2004. Suite aux rapports des réviseurs de caisse, l'assemblée générale lui a donné décharge. Au vu d'une situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2006.

Le secrétaire général Thierry Ries a présenté le rapport d'activité détaillé de l'année écoulée en insistant particulièrement sur l'importance et la nécessité d'un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière du rédacteur. Il a souligné que face aux exigences croissantes d'une administration publique performante, une extension de la formation des futurs rédacteurs devient incontournable.

Avec la création de l'Université de Luxembourg, l'AGC plaide en faveur d'une formation universitaire de trois années, de préférence à la Faculté de Droit, d'Economie et de Finances. L'introduction d'un nouveau cycle d'études, sanctionné par un diplôme de "bachelor" académique en sciences économiques et administratives, encourage le comité de l'AGC à poursuivre de façon plus concrète sa revendication de longue date. Afin d'étayer ses doléances, le comité de l'AGC a remis un mémoire motivé et actualisé au nouveau Ministre de la Fonction publique tout en sollicitant une entrevue.

Face à une éventuelle révision de la structure des traitements, le secrétaire général a exprimé son désaccord avec le texte figurant dans le programme gouvernemental. D'après ledit texte, celle-ci se limiterait à des redressements ponctuels du barème, devenus nécessaires en cas de changements importants en ce qui concerne les critères traditionnels de la classification des fonctions: études, responsabilité, attributions et sujétions particulières.

En conclusion, le comité de l'Association Générale des Cadres a constaté que l'Etat ne procède actuellement à aucun engagement de nouveaux rédacteurs et recourt régulièrement au recrutement interne afin de pourvoir des vacances de postes. Il invite donc les futurs détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires à entamer des études universitaires en attendant des jours meilleurs !

Le Bureau exécutif de l'Association Générale des Cadres